Monsi

Vou
pastora
de la C

Par
Père le
l'Eglise
seurs p
5 juille
fête de
par un

(No. 99.)

Circulaire au clergé.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC,
26 janvier 1881.

I. Visite pastorale de 1881.

II. Office des Saints Cyrille et Méthode.

III. Litanies prohibées.

IV. Encyclique sur la Propagation de la foi.

V. Lettres d'argent à enregistrer.

MONSIEUR,

I.

Vous recevrez avec la présente l'itinéraire de la visite pastorale de 1881. Veuillez voir à ce sujet l'article II de la Circulaire No. 90, 19 mars 1880.

II.

Par une bulle du 30 septembre 1880, Notre Saint Père le Pape Léon XIII a rendu obligatoire dans toute l'Eglise l'office des Saints Cyrille et Méthode, confesseurs pontifes, sous le rite double mineur et l'a fixé au 5 juillet. Mais comme ce jour est déjà occupé par la fête de S. Michel des Saints, accordé à cette province par un indult spécial du 30 janvier 1879, les Evêques

de la province, usant de la faculté qui leur est accordée par divers décrets, ont fixé l'office des Saints Cyrille et Méthode au 7 du même mois. Vous devrez donc le réciter dès le 7 juillet 1881 et faire à l'ordo et au calendrier de cette année les corrections suivantes, si elles ne s'y trouvent déjà.

Juillet 7, b, SS. Cyrille et Méthode, év. et conf., double.
21, r, S. Boniface, év. et martyr, double (5 juin).
27, S. Norbert, év. et conf., double (6 juin).
30, S. Jean de S. Facond, conf. (12 juin).
Août 13, b, S. Jean François Régis, conf. (16 juin) avec mémoire de la vigile à laudes et à la messe.

Si vous n'avez pas pour votre sacristie un calendrier du second tirage, corrigé comme ci-dessus, vous ferez bien de changer de suite les couleurs du 7 et du 21 juillet et du 13 août, afin que le sacristain ne se trompe point.

Vous trouverez l'office et la messe de ces saints chez l'imprimeur, P.-G. Delisle, ou à l'Archevêché.

III.

Un décret de la S. R. C., en date du 16 juin 1880, ordonne aux évêques de ne point permettre dans leurs diocèses la récitation *publique* de litanies non approuvées par le Saint Siège et de refuser leur approbation aux livres renfermant de ces litanies. Les seules litanies approuvées jusqu'à présent sont celles du saint nom de Jésus, de la sainte Vierge, dites *de Lorette*, et des Saints.

En conséquence, il est défendu de réciter *publiquement* et à plus forte raison, de chanter, les litanies de S. François Xavier, de Sainte Anne, de Saint Joseph et autres que l'on trouve dans les livres de dévotion. On

ITINERAIRE DE LA VISITE EPISCOPALE DE 1881.

1.—Ste Pétronille, I. O	*Samedi,*	28, 29	mai.
2.—S. Pierre, "			
3.—Ste Famille, "	*Dim.,*	29, 30	"
4.—S. François, "		30, 31	"
5.—S. Jean, "		31, 1	juin.
6.—S. Laurent, "	*Jeudi,*	1, 2	"
		2, 3	"

7.—S. Onézime	*Lundi,*	6, 7	"
8.—S. Pacôme		7, 8	"
9.—N. D. du Mont Carmel		8, 9	"
10.—S. Pascal	*Jeudi*	9, 10, 11	"
11.—Ste Hélène		11, 12	"
12.—S. Alexandre, (a)	*Dim.*	12, 13	"
13.—S. Eleuthère		13, 14	"
14.—S. Antonin, (b)		15, 16	"
15.—N. D. du Portage	*Fête-Dieu*	16, 17	"
16.—S. André		17, 18	"
17.—Kamouraska		18, 19	"
18.—S. Denis	*Dim.*	19, 20	"
19.—S. Philippe		20, 21	"
20.—Rivière Ouelle		21, 22	"
21.—Ste Anne	*Merc.,*	22, 23, 24	"
22.—S. Roch		24, 25	"
23.—Ste Louise (c)		25, 26	"
24.—Ste Perpétue et S. Benoit	*Dim..*	26, 27	"
25.—S. Pamphile (d)		27, 28	"
26.—S. Aubert		28, 29	"
27.—S. Jean Port Joli		29, 30	"
28.—S. Eugène	*Jeudi.*	30, 1	juillet.
29.—S. Cyrille et S. Marcel (e)		1, 2, 3	"
30.—Islet (f)	*Dim.,*	3, 4, 5	"
31.—Isle aux Grues (g)		5, 6	"
32.—S. Thomas	*Merc.,*	6, 7, 8	"
33.—S. Pierre		8, 9	"
34.—S. François		9, 10	"
35.—Berthier	*Dim.,*	10, 11	"
36.—S. Valier		11, 12	"
37.—S. Michel		12, 13	"
38.—Beaumont	*Merc.,*	13, 14	"
39.—S. Joseph de Lévis		en octobre.	

NOTES.

Voir "Discipline" au mot *Visite épiscopale.*

(a) Le 13, office à 8 h. Départ à midi pour S. Eleuthère. Le 14, coucher à S. Alexandre, d'où l'on part le 15 à 9 h. pour S. Antonin, où l'ouverture de la visite aura lieu à 2 h. p. m.

(b) La visite de la Rivière-du-Loup a eu lieu en octobre 1880, à cause des travaux dans l'intérieur de l'église en 1881.

(c) Le 26, office à 8 h. Départ à 11 h. pour Ste Perpétue. Courte station à S. Damase.

(d) Le 28, office à 8 h. Dîner à Ste Perpétue. Départ à midi pour S. Aubert.

(e) Le 2 juillet, office à 8 h. Départ à midi pour S. Marcel. Le 3, messe à 6 h. et confirmation de quelques enfants. Départ vers 8 h. pour S. Cyrille. Départ pour l'Islet à 3 h.

(f) Le 5, office à 8 h. Dîner au Cap S. Ignace, pour traverser au premier moment favorable. La visite du Cap S. Ignace est remise à une autre année à cause de la construction de l'église.

(g) Le 6, office à 8 h. et traversée au premier moment favorable.

voit par la teneur même du décret que le désir du Saint Siège est que l'on cesse tôt ou tard entièrement de les réciter même *privément*, puisque les évêques doivent désormais refuser leur approbation à tout livre qui les contient.

IV.

En vous envoyant le mandement ci-joint et l'encyclique sur l'œuvre de la Propagation de la foi, j'attire votre attention spéciale sur quelques passages de l'encyclique, où le Saint Père exhorte les évêques et le clergé à déployer tout le zèle possible en faveur de cette belle œuvre : " Il y va du salut des âmes pour lesquelles est " mort notre Rédempteur, pour lequel il nous a faits " évêques et prêtres... Que chacun de nous, dans le lieu " où il a été placé par Dieu, s'efforce par tous les moyens " en son pouvoir, de procurer aux saintes missions ce " secours... Engagez les fidèles à implorer par des sup- " plications continuelles l'aide céleste pour les semeurs " de la parole divine."

Grâces à Dieu, dans un grand nombre de paroisses de l'archidiocèse on montre beaucoup de générosité et de zèle pour cette œuvre ; mais en parcourant la liste des contributions on voit quelques grandes paroisses qui se laissent dépasser par d'autres beaucoup plus petites et moins fortunées. Examinons devant Dieu à quoi cela peut tenir.

Pour réussir, il ne suffit pas d'en parler du haut de la chaire, mais il faut organiser l'œuvre en choisissant dans chaque rue, ou chaque concession, une ou plusieurs personnes de confiance et de zèle qui se chargent de former des dixaines nouvelles et d'en recueillir les aumônes. Cela demande un peu de soin pour commencer, mais une fois que l'organisation est complétée, elle ne requiert plus qu'un peu de vigilance pour qu'elle con-

tinue de produire des fruits abondants. Il serait à propos de réunir une fois ou deux par année les chefs de dixaines pour aviser en commun aux moyens de rendre l'œuvre plus prospère, choisir de nouveaux chefs pour remplacer ceux qui manquent par mort ou maladie, et pour créer de nouvelles dixaines.

Confidimus autem de vobis in Domino, qnoniam quæ præcipimus et facitis et facietis. Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei et patientia Christi (II. Thess. III. 4, 5.).

V.

Je crois devoir vous recommander de faire toujours enregistrer les lettres contenant de l'argent, parce qu'autrement elles sont exposées à être perdues sans que l'on puisse facilement les retrouver.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon sincère attachement.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.

à pro-
hefs de
rendre
fs pour
adie, et

am quæ
dirigat
sti (II.

oujours
qu'au-
que l'on

sincère

BEC.